



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/1998/7
5 novembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session ordinaire de 1998
19-26 janvier 1998, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION DE PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

STRATÉGIE D'EXÉCUTION DU PREMIER CADRE RÉGIONAL DE COOPÉRATION AVEC
LES ÉTATS ARABES (1997-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	3
I. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	3 - 4	3
II. STRATÉGIE D'EXÉCUTION ET ARRANGEMENTS	5 - 32	4
A. Éléments communs à la conception et à l'exécution des composants du programme régional	6 - 11	4
B. Stratégie d'exécution de chaque domaine thématique du programme régional	12 - 32	5
1. Réforme économique et sociale et coopération économique multinationale	12 - 14	5
2. Microfinancement	15 - 17	7
3. Alimentation et utilisation durables en matière d'énergie	18 - 20	8
4. Gestion des affaires publiques aux fins du développement social, accent placé sur l'éradication de la pauvreté	21 - 23	9
5. Sécurité alimentaire	24 - 26	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
6. Renforcement des capacités de la population . . .	27 - 29	11
7. Exploitation rationnelle des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau	30 - 32	13
III. ARRANGEMENTS DE GESTION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION . . .	33 - 35	14
IV. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	36	15
<u>Annexe.</u> Tableau des objectifs de mobilisation et d'affectation des ressources pour les États arabes (1997-2001)		16

INTRODUCTION

1. Le premier cadre régional de coopération avec les États arabes (1997-2001) a été approuvé par le Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire en septembre 1997. Il était fondé sur un large processus consultatif qui a abouti, au début de 1997, à une approbation par les États arabes d'une esquisse provisoire d'un programme régional. Les ressources du programme seront affectées aux domaines d'action prioritaires suivants : a) réforme économique et sociale et coopération économique multilatérale; b) micro-financement; c) alimentation et utilisation durables en matière d'énergie; d) gestion des affaires publiques aux fins du développement social, l'accent étant placé sur l'éradication de la pauvreté; e) sécurité alimentaire; f) renforcement des capacités de la population active arabe à une économie fondée sur l'information; et g) exploitation rationnelle des ressources naturelles, l'accent étant placé sur l'eau.

2. Par sa décision 97/9, en date du 14 mars 1997, le Conseil d'administration a prié l'Administrateur de lui présenter, pour son examen et son approbation, un document portant sur la stratégie d'exécution de chaque programme régional de coopération. Le présent document vise à satisfaire à cette demande, en indiquant la façon dont les objectifs du premier cadre régional de coopération avec les États arabes seront réalisés.

I. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE

3. L'évaluation à laquelle a procédé le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique en 1996 (Global, Interregional and Regional Programmes: An Evaluation of Impact) met en évidence, dans ses conclusions et ses recommandations, la préoccupation manifestée par les États arabes concernant l'efficacité et la durabilité ce qui constitue un trait marquant des efforts régionaux d'évaluation de ces États. Ces efforts se sont manifestés à l'occasion de l'évaluation du deuxième programme régional (1992), des évaluations de tous les projets agricoles régionaux (1996), de l'évaluation de la durabilité et de l'impact des résultats obtenus grâce à 16 projets régionaux (1996), de l'analyse des évaluations obligatoires des projets régionaux et de l'évaluation par le Bureau de l'évaluation et de la planification stratégique des projets de gestion et de réforme du secteur public dans les États arabes (1996).

4. Les données d'expérience ainsi acquises représentent l'apport le plus important aux fins de la conception du cadre régional de coopération et de la stratégie de son exécution. Elles confirment notamment la nécessité a) d'une orientation financière et thématique pour réaliser le plus d'impact possible des initiatives; b) de partenariats et d'un renforcement de la maîtrise pour parvenir à une plus grande durabilité dynamique des résultats de la coopération technique; c) de l'importance d'une démarche axée sur la démonstration et l'enseignement ainsi que d'une coopération propre à améliorer les capacités régionales pour accroître l'efficacité et l'utilité des activités; d) d'une coopération sous-régionale pour parvenir à une plus grande concentration sur les domaines d'intérêt commun; e) de liens avec les programmes de pays et mondiaux pour assurer une plus grande cohérence des activités du PNUD et pour renforcer leur impact; f) de l'application d'une démarche axée sur les résultats en

matière de programmation et d'exécution pour assurer un rapport entre les objectifs et les ressources; et g) d'une affectation d'un personnel de gestion appropriée pour assurer la justification de l'emploi des fonds et la transparence.

II. STRATÉGIE D'EXÉCUTION ET ARRANGEMENTS

5. Le programme régional du PNUD joue un rôle important en ce qui concerne les efforts de développement de la région en servant d'instance pour a) l'identification d'objectifs communs et coopération au développement entre les États arabes; b) la définition des facteurs de durabilité aux fins de cette coopération; c) l'application d'une démarche axée sur l'enseignement tout en intégrant à cette démarche l'expérience du développement mondial et des ressources; et d) la création de réseaux régionaux propres à accroître les capacités techniques. Le PNUD a démontré qu'il était capable de jouer un rôle dans la région des États arabes en raison de sa neutralité et des rapports déjà anciens avec les bénéficiaires du programme.

A. Éléments communs à la conception et à l'application des composants du programme régional

6. La stratégie d'exécution tient compte des enseignements de la coopération passée et elle est conçue de manière à maintenir, au niveau de l'exécution, l'accent sur les domaines d'activité et l'impact envisagé du cadre régional de coopération. On y parviendra d'autant mieux en limitant à moins de 20 le nombre de projets en voie d'exécution et par un déplacement thématique vers le développement humain durable et l'éradication de la pauvreté. Le cadre de coopération sera axé sur les institutions et les systèmes qui servent ces objectifs et dont la capacité doit être renforcée afin d'amener les transformations souhaitées de façon plus efficace et utile.

7. La notion de partenariat sera élargie de manière à inclure non seulement des alliances financières mais aussi des éléments de développement. La création d'un capital social doit se situer au premier plan à tous les stades du processus d'exécution du programme et des projets, y compris lorsque la conception aura été achevée. Le programme régional sera exécuté en ayant recours à des ateliers de conception des projets, à des réunions annuelles du comité directeur et à des examens tripartites pour planifier les activités et les dépenses et pour surveiller l'exécution des projets. Cette méthode accroîtra le niveau de maîtrise régionale du programme et il en sera de même pour les consultations très larges avec tous les intéressés, l'exécution et l'application efficace, une préférence marquée étant accordée à l'exécution et/ou à l'application au plan national; ainsi que le consentement social et le caractère abordable des solutions techniques.

8. Toutes les nouvelles initiatives seront basées sur une démarche d'enseignement et de démonstration et les communications joueront un rôle important au stade de leur conception. Ceci s'inspire des résultats encourageants obtenus grâce à la création de liens entre institutions nationales et intergouvernementales au moyen de réseaux, favorisant ainsi une coopération technique interrégionale et intrarégionale entre les pays en développement.

9. L'expérience antérieure fournit des exemples positifs de coopération sous-régionale. Des initiatives sous-régionales autonomes et le regroupement de pays intéressés dans le cadre d'activités à l'échelle régionale, seront mis en oeuvre au cours de la période du cadre de coopération. La priorité opérationnelle de chaque initiative consistera à faciliter l'accès aux services des pays les moins avancés de la région (par exemple, Djibouti, Somalie, Soudan et Yémen).

10. Le déplacement qui s'est produit en ce qui concerne l'accent placé sur les domaines d'activité du Programme mondial et des cadres de coopération de pays permettra au cadre de coopération régional de créer des liens avec les sous-programmes mondiaux et avec des initiatives au niveau des pays. Les effets positifs résultant de la création de liens avec des initiatives au niveau des pays par le biais d'une programmation simultanée aux niveaux régional et national ont été démontrés dans le contexte du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée (METAP). Il sera tiré profit de cette expérience dans le contexte du présent cadre de coopération.

11. Les préoccupations concernant un financement adéquat seront atténuées au moyen d'un déplacement qui consistera à assurer des apports relativement modestes mais de haute qualité à d'importants processus régionaux en cours et à avancer des solutions ou à faire mieux connaître les problèmes et leurs solutions, l'objectif étant de former des partenariats en faveur de telles initiatives comme moyen de susciter de larges processus régionaux.

B. Stratégie d'exécution de chaque domaine thématique du programme régional

1. Réforme économique et sociale et coopération économique multinationale

Objectifs

12. Ce domaine thématique vise à assurer aux sociétés arabes, et en particulier aux éléments les plus pauvres de ces sociétés, une capacité additionnelle pour se protéger contre les coûts évitables résultant de la globalisation des échanges et des marchés des capitaux ainsi que pour profiter de ces processus mondiaux et de la coopération économique et des échanges régionaux et interrégionaux. Il y faudra un renforcement des capacités des institutions chargées de l'introduction des transformations sociales et économiques à s'ajuster aux défis venus de l'extérieur en temps opportun et de façon efficace. À cette fin, les organisations publiques, privées et non gouvernementales (ONG) bénéficieront des informations et des compétences nécessaires à une réponse rapide et efficace aux défis et aux possibilités économiques mondiaux et régionaux.

Modalités et instruments

13. Les modalités et instruments qui permettront de réaliser les objectifs de ce domaine thématique sont les suivants : a) coordination avec le sous-programme mondial du PNUD sur les nouveaux problèmes qui se profilent; b) coordination avec les éléments relatifs aux réformes économiques et sociales des initiatives

portant sur la gestion des affaires publiques prises dans le cadre des programmes nationaux appuyés par le PNUD; c) recours au mécanisme géré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour les demandes de financement aux fins de l'assistance technique provenant des pays industrialisés; d) recours au mécanisme géré par ledit Bureau des Nations Unies et chargé de fixer des priorités par régions aux fins des services offerts par la CNUCED et le Centre du commerce international; e) recours aux mécanismes (réunions, bénéficiaires, coordination) aux fins du partage à l'échelle de la région des enseignements appris; f) création de partenariats pour la prestation de services techniques et le cofinancement avec la CNUCED, le CCI, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, le Fonds monétaire arabe, le Programme de financement du commerce arabe, les Services consultatifs pour les investissements étrangers et la Banque islamique de développement; et g) recours pour les fins de l'exécution au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avec un soutien technique du Département des services d'appui et de gestion pour le développement des Nations Unies, tout en accordant la priorité d'exécution par les institutions nationales et régionales.

Résultats escomptés

14. Les résultats escomptés s'agissant de ce domaine thématique sont les suivants : a) réponse à au moins 20 demandes de pays qui solliciteront de façon urgente des services d'experts dans des domaines qui se rattachent à leurs réformes en cours dans les secteurs économique et social; b) l'organisation d'un forum d'échanges d'expériences entre les pays à la suite de telles interventions techniques; c) l'exécution d'un programme biennal de formation intensive de formateurs, aussi bien dans des établissements publics que privés, portant sur des questions relatives aux échanges notamment en ce qui concerne le système mis en place à la suite de la création de l'OMC; d) l'instauration d'un système de points commerciaux applicable à au moins 10 pays en transformant cette méthode pour en faire une possibilité d'acquisition de connaissances à l'échelle régionale; e) la mise en place d'un réseau d'information commerciale intra-arabe reliant des utilisateurs privés et publics dans tous les États arabes; f) l'exécution d'un programme biennal de formation pour ceux qui travaillent dans des établissements publics et privés sur des questions qui concernent l'accroissement des investissements privés; et g) l'examen et l'évaluation de la législation relative à la protection et à l'administration de la propriété intellectuelle et la mise en place de la formation nécessaire dans ce domaine dans trois pays pilotes et, par la suite, dans l'ensemble de la région. La mesure du succès sera déterminée par la capacité des institutions des pays arabes à réduire les coûts de la globalisation tout en retirant le plus d'avantages possibles, ceci s'appliquant également à la coopération régionale et interrégionale.

2. Microfinancement

Objectif

15. L'objectif de ce domaine thématique consiste à assurer aux pauvres des zones urbaines et rurales et notamment aux femmes, les capacités nécessaires pour accroître leurs bénéfices au moyen d'une participation au marché, améliorant ainsi leurs conditions de vie tout en augmentant leur contribution au produit intérieur brut de leurs pays respectifs. À cette fin, l'initiative visera à accroître l'accès des pauvres au microfinancement offert par des institutions solides dont la vocation consiste à servir les populations pauvres accroissant de ce fait les possibilités d'un travail indépendant et d'autres types d'activités propres à assurer la formation de revenus.

Modalités et instruments

16. Les modalités et les instruments par lesquels l'objectif de ce domaine thématique sera réalisé comprennent : a) la coopération avec des programmes appuyés par le PNUD qui vise à placer le microfinancement dans le contexte des initiatives qui ont pour but d'éradiquer la pauvreté et de sensibiliser les intéressés; b) la coopération avec la formule Microstart pour pouvoir profiter de sa technique et pour avoir accès à des dispensateurs mondiaux de compétences techniques et d'activités de microcrédit de haute qualité; c) la création d'un programme de renforcement des capacités des établissements nationaux (financiers publics et privés, ONG) dans les pays pilotes; d) l'organisation d'un forum en vue d'acquisition de connaissances entre les institutions nationales et d'autres organisations de la région qui dispensent déjà le microcrédit ou qui cherchent à entreprendre de telles opérations; e) une exécution assurée directement par le PNUD ou par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets; et f) l'exécution par des ONG internationales en ayant fortement recours à la coopération technique entre pays en développement sur une base interrégionale et intrarégionale.

Résultats escomptés

17. Les résultats escomptés de ce domaine thématique comprennent : a) de 15 à 20 institutions nationales intermédiaires capables de fournir des services de microfinancement durables dans trois pays pilotes; b) l'octroi direct de microcircuits et de systèmes de micro-économies à environ 20 000 micro-emprunteurs, notamment aux femmes pauvres des zones rurales et urbaines; et c) l'organisation d'un forum de diffusion des connaissances rassemblant les institutions Microstart et toutes autres institutions intéressées des pays arabes. La mesure du succès de cette initiative sera déterminée d'une part par le nombre d'institutions de la région en mesure de gérer des opérations de microcrédit de façon durable et par le nombre d'individus pauvres directement bénéficiaires de ces efforts. D'autre part, la mesure du succès sera déterminée par une plus grande sensibilisation des sociétés arabes aux multiples avantages socio-économiques qui peuvent résulter d'un meilleur accès au crédit par les pauvres et des changements d'orientations générales nécessaires pour réaliser cet objectif.

3. Approvisionnement et consommation durables d'énergie

Objectif

18. Ce domaine thématique vise à assurer aux sociétés arabes une plus grande capacité leur permettant de réduire le manque d'accès à des sources fiables d'énergie qui constitue un obstacle à la croissance économique et au développement humain. L'accent sera mis sur les pauvres et sur les femmes vivant dans des régions éloignées au moyen d'une gestion efficace de l'offre et de la demande. À cette fin, des mesures visant à l'efficacité énergétique seront intégrées aux activités des fournisseurs (sociétés productrices d'électricité, fournisseurs de sources d'énergie nouvelles et renouvelables) et aux consommateurs d'énergie (entreprises privées et publiques, ménages, y compris ceux qui sont pauvres et qui ne sont pas intégrés au réseau).

Modalités et instruments

19. Les modalités et les instruments au moyen desquels l'objectif de ce domaine thématique sera atteint comprennent : a) une coordination avec un sous-programme mondial du PNUD qui porte sur la question de l'accès des pauvres à l'énergie; b) une collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) aux fins du projet financé par le FEM qui a pour but de renforcer les capacités du Maghreb de répondre aux défis qui se présentent et aux possibilités qui s'offrent dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; coopération avec le Réseau E7 d'experts sur l'environnement mondial; et d) le recours à un mécanisme d'exécution sous l'égide du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et dirigé par trois pays hôtes aux fins de la coopération des pays intéressés de la région (choix des activités, acquisition conjointe de connaissances) dans les trois secteurs distincts couverts par l'initiative (par exemple, gestion de la demande, gestion de la production et sources nouvelles et renouvelables d'énergie).

Résultats escomptés

20. S'agissant de ce domaine thématique, on escompte obtenir les résultats suivants : a) sociétés de distribution d'énergie durable dans au moins cinq pays; b) planification intégrée des ressources dans au moins cinq pays; l'élaboration de politiques, le développement de compétences et de systèmes pour la commercialisation de sources d'énergie renouvelables dans tous les pays intéressés de la région; et d) des mécanismes d'enseignement sous-régionaux mis en place dans tous les secteurs visés ci-avant. La mesure du succès sera déterminée par l'application réelle de solutions techniques mises à l'essai et la manifestation d'une demande de services de conservation d'énergie.

4. Gestion des affaires publiques aux fins du développement social, accent placé sur l'éradication de la pauvreté

Objectif

21. Ce domaine thématique a pour objet de fournir aux sociétés arabes des capacités supplémentaires pour l'exécution de leurs stratégies, de leurs politiques et l'élaboration de leurs programmes en faveur des pauvres. Cela se fera en renforçant leur capacité à élaborer efficacement des politiques et des programmes destinés aux pauvres et en améliorant le fonctionnement des institutions (publiques, privées et de la société civile) qui sont responsables des services de développement social et en particulier de l'éradication de la pauvreté. À cette fin, l'initiative permettra de constituer un ensemble de connaissances relatives aux problèmes sociaux de la région et aux meilleurs moyens de les surmonter.

Modalités et instruments

22. Les modalités et les instruments au moyen desquels l'objectif de ce domaine thématique se réalisera comprennent : a) s'agissant des initiatives de gestion des affaires publiques, une coopération aux programmes appuyés par le PNUD au niveau national, en ayant recours aux données de base et à l'expérience; b) une coopération aux sous-programmes pertinents du programme mondial du PNUD, c'est-à-dire dans les secteurs du suivi de la pauvreté, des stratégies relatives à la pauvreté, des cadres analytiques concernant l'égalité des sexes, de la démarginalisation des femmes et de la gestion du développement; c) le recours à la capacité du premier mécanisme de ressources sous-régional pour traiter des questions concernant la gestion des affaires publiques; d) une large consultation intrarégionale sur les questions prioritaires en matière de gestion aux fins du développement social et des secteurs prioritaires de coopération technique; e) la collecte et l'analyse de données en matière d'égalité des sexes au moyen de rapports nationaux sur le développement humain, de l'élaboration de stratégies et de politiques nationales selon le cas, pour donner suite aux principaux éléments déjà déterminés d'une stratégie d'éradication de la pauvreté dans les pays arabes, ainsi qu'un dossier de programmes et de projets de même que le partage d'informations et de compétences concernant les meilleures pratiques propres à assurer les besoins des populations, notamment des pauvres; f) une utilisation et un renforcement des capacités techniques du Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes ainsi qu'une coordination des capacités des institutions et des organisations régionales du secteur social, y compris les ONG; g) un recours systématique à la coopération technique entre pays en développement aux niveaux interrégional et intrarégional; et h) le recours à une combinaison d'arrangements d'exécution et d'application propres à mettre en lumière l'exécution au plan national, avec, dans certains cas, l'appui du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Département des services d'appui et de gestion pour le développement et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Résultats escomptés

23. S'agissant de ce domaine thématique, on escompte notamment les résultats suivants : a) des bureaux de statistique dans sept pays capables d'assurer la collecte de données statistiques qui tiennent compte de la situation des femmes; b) l'élaboration de rapports nationaux sur le développement humain dans tous les pays de la région fondés sur les meilleurs exemples régionaux et mondiaux de collecte et d'analyse de données; c) la mise au point d'une stratégie régionale de prévention et d'éradication de la pauvreté au moyen de dossiers de projets nationaux et régionaux bien structurés visant à la prévention et à l'éradication de la pauvreté; d) l'exécution de plusieurs activités pilotes dans les domaines liés au développement social (par exemple, élaboration d'une politique, filets de sécurité sociale, institutions traditionnelles de lutte contre la pauvreté) propres à accroître les connaissances à l'échelle de la région; e) une sensibilisation accrue à l'échelle de la région concernant les problèmes prioritaires en matière de développement social; et f) le renforcement du Centre de recherche et de formation pour les femmes arabes afin qu'il puisse assurer la collecte de données, des recherches, une formation et une coordination dans la région. La mesure du succès sera déterminée par une amélioration de la qualité des stratégies, les politiques et les programmes sociaux et leurs incidences sur le bien-être de l'ensemble de la population, notamment des pauvres, ainsi que par l'amélioration du rapport coût-efficacité des services fournis par les institutions de service social et, enfin, par le degré de satisfaction des bénéficiaires de ces services.

5. Sécurité alimentaire

Objectif

24. L'objectif de ce domaine thématique vise à fournir aux sociétés arabes une meilleure capacité en matière de conception et d'application de mesures propres à assurer la sécurité alimentaire au niveau des familles, en particulier parmi les populations pauvres, en contribuant à une plus grande intégration des questions relatives à la sécurité alimentaire aux politiques économiques et sociales des pays, dans la mesure où ceux-ci réglementent les marchés, les investissements et les filets de sécurité. Il s'agira également d'élaborer les éléments d'un système cohérent axé sur la disponibilité des aliments à tous les membres de la société. La société civile devra être mobilisée pour combler les vides susceptibles de persister dans un pareil système ainsi que pour établir les normes d'une coopération entre l'État et la population afin de réaliser l'objectif de la sécurité alimentaire au niveau des familles. À cette fin, l'initiative facilitera un effort régional pour concevoir les éléments d'un tel système et étayera une telle coopération.

Modalités et instruments

25. Les modalités et les instruments au moyen desquels l'objectif de ce domaine thématique sera réalisé comprennent : a) une coopération avec le sous-programme du programme mondial du PNUD axé sur les besoins alimentaires des pauvres; b) une coopération avec les initiatives de lutte contre la pauvreté qui figurent aux programmes de pays appuyés par le PNUD; c) la création d'un réseau

de capacité régionale (public, privé, société civile, y compris les groupes et les familles en situation de besoins alimentaires, l'accent étant placé sur les besoins des femmes) pour assurer la sécurité alimentaire; d) l'organisation d'un forum et d'un appui technique en vue d'un processus d'élaboration d'une stratégie régionale de sécurité alimentaire, mettant à l'essai plusieurs solutions techniques d'amélioration des connaissances à l'échelle de la région; e) l'établissement d'une coopération interrégionale avec le Bureau régional pour l'Afrique (BRA) et avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement dans le contexte des initiatives relatives à l'alimentation et à l'environnement pour la corne de l'Afrique; f) une coopération avec la Ligue des États arabes et ses organisations spécialisées (par exemple, l'Organisation arabe pour le développement agricole); et g) l'encouragement à l'exécution au plan national associée à un appui technique des agences, organisations, fonds d'affectation spéciale et commissions économiques des Nations Unies.

Résultats escomptés

26. Les résultats escomptés concernant ce domaine thématique comportent : a) la création d'un processus participatif et spécifique à chaque pays, à l'échelle de la région, qui permettra d'identifier les éléments d'un système multisectoriel dans le but d'assurer la sécurité alimentaire au niveau des familles; b) la mise en place d'un large partenariat composé de représentants des secteurs public et privé ainsi que des donateurs, qui sera en mesure de s'identifier au processus visant à réaliser la sécurité alimentaire à l'échelle régionale et d'appuyer ce processus; c) la mise au point d'un cadre conceptuel flexible et spécifique à la région afin d'assurer la sécurité alimentaire; et d) l'exécution de plusieurs opérations pilotes (à identifier) qui serviront à mettre à l'essai des solutions techniques adaptées à un nombre choisi d'éléments du système de sécurité alimentaire, permettant l'acquisition de connaissances dans l'ensemble de la région. La mesure du succès de cette initiative sera déterminée par l'adoption réelle par les États membres de systèmes de sécurité alimentaire et, à long terme, par la ration calorique notamment chez les groupes les plus pauvres.

6. Renforcement des capacités de la population active arabe à une économie fondée sur l'information

Objectif

27. L'objectif de ce domaine thématique vise à modifier les politiques de développement dans la région de façon à permettre la création d'un plus grand nombre d'emplois au bénéfice de la population active arabe pour des activités de qualité rémunérées largement au-dessus du seuil de pauvreté, relevant ainsi le pouvoir d'achat de la population et la richesse des sociétés arabes. Cela pourra se réaliser par la création de nouveaux partenariats entre l'État, les milieux d'affaires, les dirigeants de la société civile, les médias et les milieux universitaires, qui se fixeront sur cet objectif et agiront comme instrument permettant la réorientation des politiques de développement et les investissements. À cette fin, l'initiative facilitera la création de partenariats et favorisera l'accès à l'information concernant l'impact combiné de la globalisation et de la révolution de l'information sur les perspectives de

croissance économique et du développement humain, ainsi que sur la manière dont les pays appartenant à d'autres régions s'y prennent pour faire face à ce défi.

Modalités et instruments

28. Les modalités et les instruments au moyen desquels l'objectif de ce domaine thématique sera atteint comprennent : a) la coopération avec les sous-programmes mondiaux sur les conséquences technologiques sur le développement humain durable, de manière à bénéficier de l'expérience s'agissant de l'impact de la globalisation et des nouvelles techniques sur le développement humain; b) la coopération avec des programmes régionaux correspondants du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau régional pour l'Afrique; c) sur la base d'efforts de sensibilisation des représentants résidents, faire mieux comprendre les défis que représente au niveau national le fait de travailler dans une économie fondée sur l'information; d) sur la base des efforts du Bureau régional pour l'Afrique et des bureaux de pays, la création d'un vaste réseau représentatif des dirigeants régionaux intéressés, des médias et des milieux universitaires et leurs partenaires en développement dans la région et à l'extérieur de celle-ci, y compris les agences et les commissions économiques des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales, les banques, les institutions financières régionales et multilatérales et les donateurs; e) le partage de concepts et d'expériences et l'organisation de forums de discussions, y compris un forum régional au plus haut niveau des décideurs, les compétences spécialisées et la mise à l'essai de solutions techniques pertinentes ainsi que l'élaboration des ajustements sociaux à ces solutions; et f) une combinaison des modalités d'exécution et d'application qui associerait les capacités des institutions nationales de la Banque mondiale, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et du FMI.

Résultats escomptés

29. Les résultats escomptés dans ce domaine thématique sont les suivants : a) la création d'une dizaine de groupements d'intérêts nationaux et représentatifs aux fins d'examens et de débats de la question et de ses incidences sur les contextes nationaux; b) une conférence régionale à haut niveau; c) une sensibilisation accrue des décideurs à l'importance du problème et la constitution de groupes de pression, tant au niveau des pays qu'à l'échelle de la région, qui seront en mesure d'entreprendre des activités de mobilisation; d) aux fins d'une diffusion du savoir à travers la région, plusieurs solutions seront tentées en matière de techniques d'information (par exemple, enseignement à distance, relations d'affaires au moyen de l'Internet). La mesure du succès sera déterminée par l'impact de l'initiative sur les politiques de développement et d'investissement dans la région.

7. Exploitation rationnelle des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau

Objectif

30. L'objectif de ce domaine thématique consiste à fournir aux sociétés arabes une plus grande capacité d'exploitation rationnelle de leurs ressources naturelles aux fins de la croissance économique et du développement humain. On encouragera la création de partenariats aux niveaux national, sous-régional et interrégional en vue d'une gestion efficace des ressources naturelles, en particulier de l'eau dans un cadre de politiques favorables, d'accords de coopération ambitieux, de projets et de programmes bien conçus et d'organismes d'exécution compétents. À cette fin, cette initiative permettra d'organiser des forums et de mettre en place des mécanismes propices à la création de partenariats qui pourront bénéficier des informations et des compétences nécessaires au choix des options et à la conception et à l'exécution des programmes.

Modalités et instruments

31. Les modalités et les instruments qui permettront la réalisation de ces objectifs comprennent : a) une coopération avec le sous-programme mondial du PNUD sur l'approvisionnement des pauvres en eau; b) une coopération avec des initiatives de gestion des ressources naturelles dans le cadre de programmes nationaux appuyés par le PNUD; c) la réalisation d'une responsabilité et d'une capacité partagées en vue de la protection des écosystèmes du bassin méditerranéen; d) la formation de partenariats pour le développement entre pays riverains du Nil; e) la collection des enseignements acquis, des solutions pilotes et des efforts de coordination en matière de développement et de gestion des ressources en eau; f) le recours le plus large possible à la coordination des capacités régionales, y compris celle mise en place à l'occasion de projets antérieurs du PNUD; g) le recours aux capacités de la Banque mondiale, de la Banque européenne de développement, du PNUD, du mécanisme régional de Capacités 21 au Caire; h) la création de partenariats dans le contexte du Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement dans la Méditerranée, entre les gouvernements intéressés au moyen de centres de coordination, les secteurs privés, les municipalités, les ONG, les médias, la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, l'Union européenne, le Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, Capacités 21, l'Académie internationale pour l'environnement, le Plan bleu, le Harvard Institute for International Development et des donateurs; i) la promotion de partenariats pour le programme portant sur le bassin du Nil, entre les gouvernements des pays riverains, le Bureau régional pour l'Afrique et le Fonds pour l'environnement mondial; j) la promotion de partenariats dans le contexte de l'initiative de l'eau entre le plus grand nombre possible de partenaires, y compris les organismes publics, les ONG, les milieux d'affaires, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'Organisation arabe de développement agricole ainsi que d'autres organismes intergouvernementaux régionaux et des donateurs; et k) l'exécution par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets qui permet le choix et un large recours à l'exécution au plan national.

Résultats escomptés

32. S'agissant de ce domaine thématique, les résultats escomptés sont les suivants : a) les pays méditerranéens auront bénéficié d'un appui pour l'élaboration de projets visant au renforcement des capacités en matière de protection de l'environnement, des administrateurs de niveau intermédiaire auront été formés à l'élaboration des politiques environnementales et à leur application, des réseaux de communication et de règlement de conflits (par exemple, entre villes côtières, journalistes écologistes, décideurs, autorités responsables des eaux) auront reçu un soutien pour poursuivre leurs activités, des indicateurs et des jalons auront été mis au point et posés pour l'évaluation de l'impact des politiques, des programmes et des projets environnementaux, et des partenariats entre les secteurs public et privé auront été constitués aux fins de la protection de l'environnement; b) pour le bassin du Nil, un accord prévoyant un cadre de coopération sera conclu entre les pays riverains et c) il sera créé un centre d'échanges d'informations sur les activités relatives à l'eau dans la région, centre qui sera associé à des essais de plusieurs solutions techniques et à une diffusion des connaissances à l'échelle de la région. La mesure du succès sera déterminée par les possibilités d'accès à une eau de qualité et en quantité nécessaire, par l'adoption et l'application effective de politiques relatives à la gestion de l'eau et du contrôle de la pollution; et la constitution d'un capital social en relation avec ces questions, y compris des accords intergouvernementaux de coopération au développement.

III. ARRANGEMENTS DE GESTION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

33. La responsabilité de la gestion de la majeure partie du programme régional a été confiée aux représentants résidents principaux du projet (RRPP) dans la région au mois de novembre 1994. Ce processus aura été complété d'ici à la fin de 1997. Ainsi, la structure de gestion du programme régional sera fondée sur la capacité des bureaux des RRPP dont chacun sera renforcé par deux agents locaux ressortissants du pays. Le personnel du siège chargé des questions régionales (deux professionnels et deux collaborateurs) sera responsable notamment de l'élaboration des programmes et des projets régionaux, d'un appui fonctionnel à la gestion du programme régional et de la gestion des ressources financières du programme.

34. Le Bureau régional pour les États arabes procède actuellement à une amélioration de son système de suivi de l'exécution et d'évaluation de l'impact du programme régional. Le contrôle de l'exécution sera intégré à l'ensemble du système de contrôle et de suivi du Bureau. Le contrôle de l'efficacité incombera aux RRPP qui se fonderont sur les indicateurs d'efficacité contenus aux plans de travail, dans un cadre d'examens périodiques, y compris les examens tripartites annuels. Le suivi de l'impact sera confié à la fois au RRPP et au personnel du siège sur la base d'indicateurs adoptés au moment de la conception du programme. Ceci exigera notamment l'établissement d'une matrice pour la collecte des données pertinentes en matière d'exécution, d'efficacité et d'impact des projets régionaux en fonction de repères préalablement établis. La matrice servira aux examens et aux mises à jour par Internet.

35. L'évaluation du programme demeurera conforme au cadre des procédures et des instruments d'évaluation du PNUD. Des fonds complémentaires seront mis à disposition pour assurer la meilleure application possible de ces procédures et instruments. Le cadre de coopération régional fera l'objet d'un examen triennal qui aura lieu au cours de la troisième année de son exécution, c'est-à-dire en 1999. Tous les programmes régionaux seront évalués dès leur achèvement. Les questions à considérer de même que le calendrier seront déterminés par le Comité de surveillance de la gestion des programmes en consultation avec les bureaux régionaux et le Bureau d'évaluation.

IV. DÉCISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

36. Le Conseil d'administration voudra peut-être :

Approuver l'exécution de la stratégie du premier cadre régional de coopération pour les États arabes qui figure au document DP/1997/7.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION ET D'AFFECTATION DES RESSOURCES
 POUR LES ÉTATS ARABES (1997-2001)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Domaines programmatiques du cadre régional de coopération	Ressources	Affectation
	Ressources de base du PNUD	Autres ressources du PNUD
1. Réforme économique et sociale et coopération économique multilatérale	5 500	1 200 (Programme de financement du commerce arabe, BID)
2. Microfinancement	2 500	2 000 (AGFUND)
3. Approvisionnement et consommation durables d'énergie	1 500	3 000 (FADES)
4. Gestion des affaires publiques aux fins du développement social, accent placé sur l'éradication de la pauvreté	9 000	-
5. Sécurité alimentaire	4 262	-
6. Renforcement des capacités de la population active arabe à une économie fondée sur l'information	3 500	-
7. Exploitation rationnelle des ressources naturelles, en particulier des ressources en eau	7 000	14 000 (FEM, Banque mondiale, Capacités 21, CE, FADES)
TOTAL	33 262	20 200

Abréviations : FADES = Fonds arabe de développement économique et social; AGFUND = Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies; BID = Banque islamique de développement; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; CE = Commission européenne.
